



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 5 février 2023

## **Revalorisation des enseignant-es : le Ministère va accroître les inégalités salariales entre les hommes et les femmes !**

Alors que les femmes vont être particulièrement impactées par la réforme des retraites que le gouvernement tente de nous imposer, le Ministère a ouvert des concertations au sujet de la revalorisation salariales des enseignant-es, PsyEN et CPE sans faire aucune mention des inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

Pour SUD éducation, il est inadmissible de penser une politique salariale à l'échelle de notre ministère sans inclure la question de la réduction des inégalités de genre alors que le salaire des enseignantes est inférieur de 13% à celui des enseignants.

Les écarts de salaire se creusent lorsqu'on regarde la situation de l'ensemble des personnels puisque plus de 90% des 132 000 AESH sont des femmes et gagnent en moyenne à peine 900 euros par mois en raison des temps incomplets imposés.

Les inégalités entre les salaires des enseignantes et des enseignants résultent du décrochage salariale entre le 1er et le 2nd degré. Dans le 1er degré, on compte 83,9% de femmes alors que les femmes ne représentent que 58,5% des effectifs enseignants du second degré, or le salaire des professeur-es des écoles est en moyenne de 2407 euros net mensuel moyen à temps complet et de 1697 euros nets mensuel pour un temps partiel ou incomplet contre 2695 euros nets en moyenne pour un temps plein et 2008 pour un temps partiel pour les professeur-es certifié-es.

De plus, les inégalités salariales résultent de la surreprésentation des femmes parmi les personnels qui bénéficient des temps partiels de droit pour la naissance ou l'adoption d'un enfant ou pour prendre soin d'un proche. 12,1% des enseignantes travaillent à temps partiel contre 5,8% des enseignants. Les hommes

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



bénéficient davantage que les femmes de temps partiel pour raison thérapeutique, pour créer une entreprise, pour des tâches liées à un mandat électif ou sur autorisation alors que les femmes bénéficient davantage de temps partiel pour élever un enfant ou pour donner des soins à un proche.

La politique de missions et d'heures supplémentaires aggravent les inégalités. Pourtant le "Pacte" s'inscrit dans cette logique du "travailler plus pour gagner plus". Tous les personnels ne sont pas libres d'augmenter leur temps de travail, en particulier les femmes qui assurent davantage de tâches domestiques et qui prennent plus en charge l'éducation des enfants. Conditionner les augmentations de salaire à la réalisation de nouvelles missions engendre une aggravation des inégalités.

Enfin, les hommes sont favorisés dans l'accès à la classe exceptionnelle : les femmes ne représentent par exemple que 74% des effectifs de la classe exceptionnelle pour les PE, soit 10% de moins que pour l'ensemble du corps. Chez les certifiés, elles représentent 59% de la classe exceptionnelle contre 64% dans l'ensemble du corps.

Les missions dans lesquelles les hommes sont surreprésentés sont valorisées dans le passage à la classe exceptionnelle.

**SUD éducation revendique une vraie politique de lutte contre les inégalités salariales avec des mesures destinées à les corriger : le maintien du salaire pour les personnels en temps partiel de droit et la part de femmes promues à la classe exceptionnelles doit respecter celles du corps des personnels du corps.**

**Le Ministre doit abandonner le "Pacte" et la politique des missions et heures supplémentaires.**

**Le "Pacte" et la réforme des retraites sont de nouvelles attaques contre les femmes.**